

Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.—M. *King* (Kootenay-Est).

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères.—M. *Motherwell*.

M. Geary, appuyé par M. Senn, du consentement de la Chambre présente un Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Investigation d'une compagnie subsidiaire de compagnies de téléphone et de télégraphe), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Cayley,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre s'ajourne alors à 9.45 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.